



Abandon de poste dans la fpt

Par **Lise14**, le **01/08/2015 à 02:43**

Bonjour, cela va faire 6 ans que je suis dans la fpt et 3 ans que je suis titulaire. Je suis arrivée au point de regretter d'avoir fait le choix de la titularisation. Je songe sérieusement à abandonner mon poste sans préavis. Quels sont les risques que j'encours? Je me doute que ça sera 1 mise en demeure, une radiation de mon cadre, mais devrais je verser des indemnités à la collectivité qui m'emploie ? Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **01/08/2015 à 09:50**

Bonjour,
C'est vraisemblable que vous pourriez vous voir réclamer des dommages-intérêts mais s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...